

Archives photo village : Philippe Duclaux - Crédit photo foule : André Broutechoux

## Le mot du maire

Nous voici rendu en fin d'année ! Nous serions tentés de dire : « Enfin ! »

Cette pandémie nous a tous plus ou moins directement affectés.

Au-delà du virus lui-même, le plus grand fléau réside probablement dans notre santé mentale qui est soumise à rude épreuve. Solitude, isolement, précarité, chômage... Aussi avons-nous fait le choix du positivisme : il est plus sain de considérer le verre à moitié plein qu'à moitié vide !

Cette année 2020 a été chaotique sur bien des points. Elle a aussi révélé de belles qualités, comme celle de prioriser l'aspect humain. Solidarité, compassion, soutien, accompagnement, empathie... Même chez nos politiques, l'importance du lien social n'a jamais autant été au cœur des débats et discussions.

Cette qualité de lien nous convient bien et nous espérons qu'elle saura (re)trouver toute sa place au sein de notre commune lorsque toutes les barrières seront levées. Cela dépend beaucoup de nous.

Dans ce bulletin vous trouverez de l'histoire, des événements, des anecdotes, des astuces... bref, DE LA VIE ! Beaucoup de réponses seront conditionnées par les moyens du moment.

Prenons soin de notre santé, notamment de notre santé mentale, et n'oublions pas nos proches.

Xavier B.

## Sommaire

### Le mot du maire

..... 1

### Vie municipale

..... 2

Vœux municipaux et réunion citoyenne ..... 2

Bilan 2020 et projets 2021 ..... 2

CCAS & SPANC ..... 3

Hélistation & Goudronnage ..... 4

La valeur de nos conteneurs ..... 5

Les frelons asiatiques ..... 5

L'eau de la commune ..... 6

### Tribune libre

..... 7

Humour ☺ ☺ ..... 7

La croix de peste de Veyrines ..... 7

Histoires et histoire ..... 8

Club de tir & Coin lecture ..... 9

Accès à internet : 4G ... 10

Astuce permaculture ... 11

## Les vœux 2021 et la réunion citoyenne

Monsieur le maire et les conseillers municipaux vous invitent à la cérémonie des vœux le **samedi 16 janvier 2021, à 11 heures, à la Salle Polyvalente.**

Nous souhaitons faire de cette tradition une réelle rencontre avec les habitants de notre commune. Nous profiterons de ce moment pour **échanger au cours d'une réunion citoyenne.**

Notre vœu est de favoriser les échanges, de créer et maintenir du lien social, de mieux se connaître, de recueillir les demandes, les idées.....

Cette réunion sera **suivie d'un apéritif offert par la commune** et nous pourrons poursuivre avec un buffet où chacun apportera un plat à partager.

Nous vous attendons nombreux.

L'équipe municipale

## Bilan de l'année 2020 et projets 2021

2020 aura été une année particulière !

- d'une part, avec l'installation de la nouvelle équipe municipale dont 9 nouveaux élus,
- et d'autre part, avec la crise sanitaire qui a considérablement impacté les activités 2020 :
  - nous n'avons pu nous réunir qu'à partir du 15 mai ;
  - nous avons été obligés de travailler à huis clos lors des conseils municipaux, ce qui est à l'opposé de nos souhaits de mieux communiquer et d'entretenir de bons liens avec les habitants ;
  - et les travaux ont pris du retard, notamment pour la voirie, malgré le bon passage de relais avec notre précédent maire, Daniel GIRAUD, qui a préparé dans le détail, les dossiers en cours.

### Les réalisations en investissement.

- Les travaux à Veyrines ont été finalisés en début d'année 2020,
- les bandes de roulement et d'accès à la station d'épuration ainsi que les travaux de restauration du Pont Vieux seront terminés à la fin de l'année.

### Les autres projets.

- Ce bulletin devient trimestriel ;
- une commission communication travaille sur plusieurs projets d'animation.

Au niveau des investissements 2021, du fait de subventions exceptionnelles de la Région, nous programmons :

- Pour le premier semestre, les couvertures de l'église du village, des absides de Veyrines et du local technique.
- Pour le deuxième semestre nous montons également un dossier pour la mise aux normes du séparatif des eaux usées et des eaux pluviales.

Parallèlement nous avons répertorié des besoins de la commune :

- La salle polyvalente avec :
  - L'isolation du toit ;
  - l'étude d'installation de panneaux photovoltaïques ;
  - le remplacement des tables.
- Les logements du presbytère, avec l'isolation thermique ;
- la salle communale, avec l'isolation phonique ;
- l'amélioration des conditions de travail du personnel, avec :
- L'équipement en matériel plus performant pour le nettoyage des sols de la salle polyvalente, et l'installation d'une douche.

Nous travaillons d'ores et déjà à demander des devis et à rechercher les possibilités de subventions afin de programmer ces travaux au cours de ce mandat.

L'équipe municipale

## L'état civil

Décès de M. DEYGAS Joël le 17 septembre 2020.

La municipalité présente ses condoléances à toute sa famille ainsi qu'à ses proches.

L'équipe municipale

## Le CCAS – Le repas des anciens

### 11 octobre 2020 : un repas des anciens pas comme les autres

Septembre, tout était calé. Cette année, comme chaque année à cette époque, l'équipe du CCAS avait anticipé et organisé la rencontre annuelle des anciens à la salle des fêtes.

Un doute persistait, un bémol : la période n'était pas propice aux mouvements collectifs. Un virus faisait rage et il fallait se tenir éloignés les uns des autres, porter un masque et prendre mille précautions pour ne pas favoriser la circulation de la maladie.

Puis la nouvelle est tombée : interdiction pour les grands groupes de se réunir. Rien d'étonnant.

Il a fallu remodeler le projet.

Patricia, qui avait concocté le menu et l'avait cuisiné, a organisé un grand apéritif en plein air, devant le café.

Chaque inscrit pour l'événement, en attendant que son panier se remplisse des denrées préparées et ensachées, pouvait partager un moment convivial avant de repartir, riche de son repas.

Le « repas des anciens » a cette année-là, pris la tournure d'un banquet pris chacun chez soi mais avec **36 convives répartis sur la commune.**

Michelle V.

## Report de l'enquête de recensement

Normalement, notre commune devait démarrer la campagne de recensement à la mi janvier 2021.

Mais, dans le contexte d'épidémie de la Covid-19 que nous connaissons et après une large concertation auprès notamment des associations d'élus et de la CNERP (Commission Nationale d'Évaluation du Recensement de la Population), **l'Insee a décidé, à titre exceptionnel, de reporter l'enquête annuelle de recensement 2021 à 2022.**

Elisabeth V.

## SPANC : Le Service Public d'Assainissement Non Collectif

Créé en 2005, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) du Syndicat Mixte Ay-Ozon est un service public local d'assainissement. Son rôle consiste à effectuer les contrôles obligatoires des dispositifs d'assainissement non collectif.

Après 15 ans d'existence, le SPANC du Syndicat Ay-Ozon entame un troisième cycle de visite des installations présentes sur son territoire. Ce cycle de visite, prévu pour une durée de 6 ans (2018-2024), doit permettre de vérifier le bon fonctionnement et le bon entretien de l'ensemble des installations d'assainissement autonomes situées sur les douze communes du SPANC Ay-Ozon. Une cotisation **de 20€ par an permet de bénéficier des conseils et de l'aide des techniciens.** En effet, ces derniers peuvent se déplacer s'il y a des soucis au niveau de l'assainissement, odeur ou pour une simple vérification du niveau de boues (ou conseils), **sans frais supplémentaires.**

Le SPANC a également pris certaines compétences facultatives, et notamment la compétence entretien. Dans ce cadre, nous invitons tous les usagers du service souhaitant vidanger leur ouvrage de prétraitement (fosse septique, fosse toutes eaux, bac à graisse...) à prendre contact avec le Syndicat Ay-Ozon afin de bénéficier d'une **vidange à tarif réduit.**

Le SPANC sur St-Symphorien-de-Mahun :

- 93 habitations en assainissement autonome
- 11 réhabilitations effectuées depuis 2010
- 7 vidanges réalisées au tarif préférentiel depuis 2015

Syndicat Mixte de l'Ay - Ozon  
380 route de Jaloine  
07290 SAINT ROMAIN D'AY  
04 75 34 94 98  
Email : [spanc@rivieres-ay-ozon.fr](mailto:spanc@rivieres-ay-ozon.fr)

Grégory PERSICOT et Élisabeth V.

## Le règlement et le plan du cimetière

L'actualité a démontré qu'il était nécessaire de régulariser les usages du cimetière. Pour cela un panneau tout neuf a été fixé dans l'enceinte, sur le mur côté gauche lorsqu'on y entre. Y figure le règlement et le plan du cimetière. Sur le premier document figure, entre autres, l'obligation d'entretien des concessions. En effet, un **emplacement envahi par les herbes sera remis en état par la commune, mais aux frais du titulaire.**

En fin de bail, si la concession n'est pas renouvelée, elle pourra être considérée comme abandonnée et faire l'objet d'une remise à disposition après les courriers d'usage pour en prévenir les intéressés.

Désormais, et pour éviter tout malentendu, cette charte de bonne conduite et le plan du cimetière seront donnés à l'acquéreur de toute concession lors de la transaction.

**Ces documents peuvent aussi être consultés en mairie.**

Je vous souhaite de passer une bonne fin d'année, et prenez bien soins de vous.

Patricia G.

## Délimitation et sécurisation de l'hélistation

Six heures du matin, Didier, notre employé communal, est déjà à pied d'œuvre pour acheminer les matériaux sur le parking. C'est là que nous le retrouvons, Vincent, Benjamin et moi, vers sept heures trente. C'est un beau matin d'automne. Il fait beau et l'ambiance est bonne. Nous sommes contents de nous retrouver pour enfin réaliser le souhait de certains habitants qui, depuis plus de vingt-cinq ans, réclament, à juste titre, la sécurisation et la matérialisation de ce lieu. Après avoir creusé les trous, puis placé une vingtaine de plots que Benjamin avait préparé dans son atelier, nous avons enfin coulé le ciment frais pour faire tenir l'ensemble. Nous voici contents de notre Travail !

Il est neuf heures au clocher de l'église... Le travail a été plus rapide que prévu et il ne nous reste plus qu'à laver et ranger le matériel avant de retourner chacun à nos occupations.

La prochaine étape sera de faire connaître cette hélistation auprès des médecins et des différentes structures de secours.

Chaque chantier participatif est un moment de convivialité, d'échanges, et nous espérons que pour le prochain, nous verrons arriver de nouvelles « têtes ». Venir sur un chantier participatif peut aussi se limiter à apporter un coup à boire\*, un café chaud ou un savoir faire...

À bientôt alors.

\* *Tout abus de boissons alcoolisées est dangereux pour la santé...*

Alain B

## Goudronnage

La terre a tremblé à Saint-Symphorien-de-Mahun.

Pas de catastrophe ce seize octobre vers sept heures du matin, c'est monsieur le maire, armé d'un rouleau vibrant, accompagné de son lieutenant Didier GIRAUD et de quelques complices identifiés sur photos qui se sont lancés sur la route de l'aventure.

Une nouvelle fois, c'était l'opération goudronnage pour boucher les trous de la route avant que le gel hivernal n'aggrave la situation. **Sept tonnes d'enrobé chaud** ont été mises en œuvre sur les routes de Gaspard, des Soies et de Boirayon.

C'est dans une chaude ambiance confortée par un casse-croûte généreux offert par Didier, puis un repas organisé par la mairie que cette opération a été rondement menée.



Pensez loisirs, n'hésitez pas à rejoindre ce groupe convivial pour les prochaines campagnes.

Roland P.

## La valeur de nos conteneurs !

Plus qu'une charge pour la collectivité, un tri bien réalisé peut engendrer des profits. Certains encombrants sont valorisés pour être vendus à des sociétés spécialisées dans la mise en valeur.

Nous avons malheureusement constaté une **augmentation significative des incivilités** sur nos points de collecte. Nous avons souhaité comprendre pourquoi, qui, quand, comment... en assurant une surveillance soutenue.

Plusieurs constatations ressortent de ce travail. Ainsi, **des actions seront portées par la commune** pour améliorer la lisibilité des points de collecte, pour informer de ce qui se dépose en tri, en benne ou en déchetterie.

Sans cette surveillance et la bienveillance de tous sur le **respect du tri**, constatez par vous-même les types de dépôts qui conduisent à l'augmentation de la dépense publique.

Sachez que ce dépôt a fait l'objet d'une **plainte de la part de la commune envers les protagonistes**, témoin à l'appui. La commune se porte partie civile pour le procès et demande des dommages et intérêts. Il est inadmissible que toute la population paye des heures d'ouvrier communal (pour ne parler que de ça) pour nettoyer les lieux de collecte juste parce que certains se permettent de ne pas déposer leurs encombrants en déchetterie réglementaire.



Xavier B.

## Qui s'y frotte...

Les feuilles tombent, mais les nids restent... Levez les yeux et vous les verrez, ils sont de plus en plus nombreux : les frelons asiatiques !!

Nous parlons d'un frelon, en fait il s'agit d'une guêpe originaire d'Asie, une très grosse guêpe. Le problème est qu'elle est venue s'installer en France sans prédateur et n'a pas d'égal dans la destruction de la faune environnante, particulièrement chez les abeilles.

Certes, cette "Vespa Velutina" a probablement un rôle essentiel dans son milieu d'origine, mais en France elle est invasive et indésirable.

L'essentiel à connaître sur cette espèce nuisible au-delà de la prédation des abeilles :

- ses **piqûres sont dangereuses**, voire mortelles en nombre,
- Ils attaquent en groupe,
- Ils construisent un nid primaire à hauteur d'homme de mars à juin, puis un nid secondaire bien plus haut le reste de l'année, n'importe où : haie, toiture, arbre, boîte aux lettres, compteur EDF...
- Ils n'aiment pas les vibrations.

Abeille domestique



Guêpe



Frelon européen



Frelon asiatique



Ce qu'il faut savoir :

- **Il ne faut pas taper un tronc** dont le nid se trouve à la pointe,
- les nids peuvent **être détruits TOUTE l'année** (0 °C en extérieur, +20 °C dans le nid !!!!)
- un nid "oublié" en fin d'année c'est **une vingtaine de reines l'année suivante**, alors qu'un nid traité reste en place pour contaminer TOUTE la colonie. Il peut (sans obligation) être retiré au moins 3 jours après le traitement.

Pour toutes ces raisons, Il est primordial de détruire les nids. Mais cela a un coût non négligeable pour un particulier. Aussi **la commune finance leur destruction** (déjà 6 nids cette fin d'année). Alors aucune hésitation, signalez-les en mairie ! Un geste pour l'équilibre de la faune et pour la sécurité de tous !

Xavier B.

## Petit rappel

Depuis le mois de juin nous avons mis en place à la maison communale un cahier à la disposition des habitants.

Nous l'avons nommé **cahier de "libre expression"**. Vous pouvez venir y noter toutes vos remarques, idées, suggestions, demandes particulières et/ou générales, les problèmes auxquels vous vous heurtez... Ce cahier est **lu à chaque conseil municipal**. Des réponses seront apportées, soit **directement à l'interlocuteur**, soit le sujet sera renvoyé aux **commissions concernées** afin d'étudier le problème soulevé. Il est nécessaire que le maximum de vos remarques remonte jusqu'à nous.

Plus nous communiquerons, mieux notre fonction d'élus sera assurée. Nous vous invitons à l'utiliser.

L'équipe municipale

## Élections des représentants de la caisse de retraite CNRACL 2021

Vous êtes retraité du régime CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) des fonctionnaires hospitaliers et territoriaux et vous résidez sur la commune ?

Contactez la mairie pour savoir si vous êtes inscrits sur la liste électorale.

En cas d'erreurs, une demande par formulaire disponible en mairie et sur le site de la CNRACL sera à retourner avant la fin de cette année 2020.

L'élection des représentants aura lieu du 1er au 15 mars 2021 par correspondance (réception du matériel de vote fin février) ou par vote électronique par internet.

L'équipe municipale

## Tribune libre

Le prochain bulletin devrait sortir fin mars 2021, pour l'arrivée du printemps.

Si vous souhaitez faire diffuser un article, pensez à l'envoyer **avant le 1<sup>er</sup> mars**, à cette adresse électronique :

[lechodumahun@gmail.com](mailto:lechodumahun@gmail.com)

Merci de votre compréhension et de votre participation ☺

L'équipe COMMUNICATION

## L'eau sur la commune

Elle ne vient pas toute seule, cette eau qui coule à notre robinet.

- Lorsqu'il s'agit d'une habitation ou d'une ferme écartée du village, c'est presque toujours une source située plus ou moins à proximité qui assure l'alimentation en eau potable.
- Lorsqu'il s'agit d'un hameau, lui aussi éloigné du village, c'est encore une (ou plusieurs) source, qui en assure l'approvisionnement et dont les habitants s'en partagent les bienfaits et l'entretien.
- Pour le village, la situation est peu comparable. Le nombre d'habitants sur un espace particulièrement réduit les a conduits jadis à trouver une solution abondante pour que tout le monde dispose d'eau en quantité suffisante, fiable pour que le débit soit le plus constant possible, et pérenne afin que cette réponse dure de nombreuses années. Ce fut une équation délicate à résoudre.

Pour y parvenir, notre village a eu la chance de pouvoir acquérir plusieurs sources dont le cumul et les situations géographiques répondent globalement à l'ensemble de ces critères.

Mais, car il y a un mais ! Les années passant, d'autres contraintes sont venues se greffer aux précédentes.

Pour n'en citer que les principales :

- la législation a introduit la notion sanitaire, ce qui implique des contrôles rigoureux sur la qualité de l'eau sur tout son parcours, et l'équipement qui accompagne cette nouvelle exigence,
- notre époque a introduit la villégiature, c'est-à-dire qu'en été, la population du bourg double ou triple tandis que l'eau peut se faire rare aussi bien que dévastatrice,
- notre évolution, nos réflexions et notre bon sens ont introduit les principes d'autonomie, d'écologie et de financements qui voient s'affronter de nouveaux rapports de force comme le gaspillage et la préservation de la ressource, d'où découle l'implacable vérité : « que faisons-nous des eaux usées et combien ça va coûter », car bien sûr, si l'eau arrive, il faut aussi qu'elle reparte... Nous devons donc maintenant répondre à ces nouvelles contraintes de façons efficaces sur tous les points, y compris écologiques et économiques.

Un premier constat est à retenir : Notre village possède encore la maîtrise de son approvisionnement en eau potable. C'est une chance considérable, car c'est le consommateur qui décide des orientations, tant en termes d'investissements que de fonctionnement.

Un second constat s'impose de fait : cette autonomie exige une gestion rigoureuse, ce qui conduit parfois à des décisions délicates mais nécessaires. En effet, si notre service n'a pas pour vocation d'être rentable, ce n'est pas une raison pour le laisser filer à vau-l'eau jusqu'au déficit, ce qui est, hélas, notre situation aujourd'hui ! Cela impose donc sérieux, rigueur, et des choix parfois désagréables.

La vente du service doit en couvrir les frais, ne serait-ce que par souci d'équité avec les habitants qui n'en bénéficient pas (du service et qui investissent et entretiennent à leurs frais leur propre installation).

Ainsi devons-nous séparer les eaux pluviales des eaux usées pour ne pas saturer la station d'épuration ni faire courir le risque pollution, même minime, au Nant. Sans oublier les risques d'inondations et d'éboulements ! Certains se rappelleront peut-être 1988 à Nîmes, 1992 à Vaison-la-Romaine, ou le 3 août 1963 ici, chez nous... Nous n'avons jamais été si près de la prochaine manifestation météorologique !

La mise en séparatif et l'amélioration du réseau de distribution reviendront au moins à 350 000 € HT. Ce projet pourra bénéficier d'une subvention, principalement de l'agence de l'eau, jusqu'à 80 %, si nous respectons plusieurs conditions, dont l'application d'un tarif minimum de 1 € TTC/m<sup>3</sup> sur la base d'une consommation de 120 m<sup>3</sup>.

Maintenant, comment fait-on ?

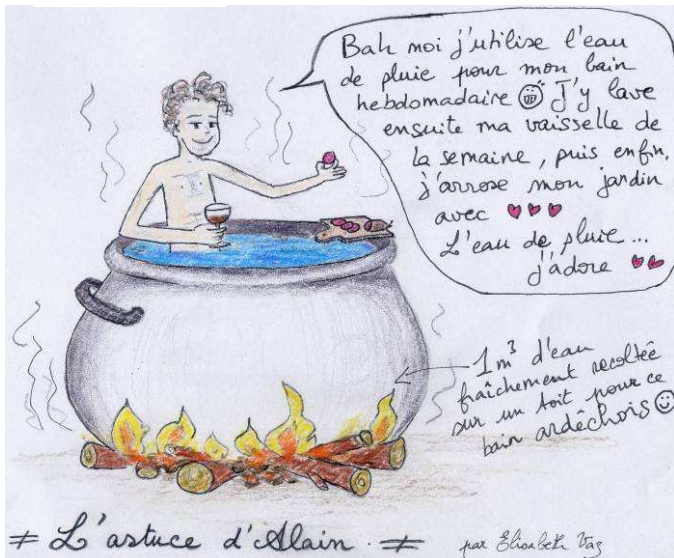
Le coût du service ne peut pas échapper à une augmentation qui aura lieu à partir du 1er janvier 2021.

Cela donne :	Pour l'eau potable	actuellement	Pour les eaux usées	actuellement
Part fixe	15,00 €	6,68 €	33,00 €	23,00 €
Part variable	0,90 €/m <sup>3</sup>	0,90 €/m <sup>3</sup>	0,75 €/m <sup>3</sup>	0,55 €/m <sup>3</sup>
Ce qui conduit à : (pour une consommation de 120 m <sup>3</sup> )	1,03 €/m <sup>3</sup>	0,96 €/m <sup>3</sup>	1,03 €/m <sup>3</sup>	0,74 €/m <sup>3</sup>

Nous sommes conscients de l'impact financier que cela aura sur les consommateurs. Soucieux d'un service juste et efficace, nous réfléchissons à d'autres améliorations (nouvelles ressources, accompagnements adaptés...) et nous restons ouverts à toutes propositions et réflexions qui permettraient de minimiser ces coûts actuels et à venir, afin d'en assurer l'équilibre, pas seulement avec l'argent du consommateur, mais aussi avec le consommateur et la Nature.

Xavier B. & Gérard B.

## Humour



Elisabeth

## Humour



Nous avons déjà la gare, nous avons maintenant la ligne et nous ne le savions pas :)

Crédit photo : Frédérique Monod

## La croix de peste de Veyrines

Lorsque la peste a envahi l'Europe du Moyen Âge jusqu'au XVIIIe siècle, les populations se sont raccrochées à leur foi. Des croix ont été érigées, soit pour demander la guérison en déposant une pièce de monnaie au pied de la croix, soit pour remercier Dieu quand le danger était écarté.

Ces croix étaient le plus souvent placées à proximité des églises ou des cimetières.

La croix de Veyrines est classée comme monument historique depuis 1932. L'association des amis de Veyrines nous a alerté sur le très mauvais état de cette croix de peste.

Elle nous a fourni les devis, conseillé un tailleur de pierres et répertorié les possibilités de subventions de 30 % de la DRAC et une aide de la société de sauvegarde des monuments historiques de l'Ardèche.

Nous avons décidé de faire faire la restauration de cette croix et nous avons fait les demandes de subventions, les amis de Veyrines s'engageant à financer le coût restant.

M. Philippe Griot et son fils, tailleurs de pierres sont venus décrocher la croix le 5 novembre avec beaucoup de précautions. Elle pèse environ 65 kg, elle est en très mauvais état ; aussi ont-ils pris grand soin de l'emballer.

Une fois les lichens et mousses enlevés, M. Griot nous l'a décrite comme une sorte de mille feuilles fracturé. De nombreuses parties se détachent. Il faut les nettoyer et les coller à la résine époxy. Il doit consolider par goujonage

en fibre de verre les stratifications ouvertes, puis ragréer les lacunes importantes. Il a enlevé des parties métalliques qui ont servi à fixer la croix au chapiteau et celui-ci à la colonne et d'autres qui ont servi à restaurer le bras gauche. Elles étaient rouillées ce qui a contribué à faire éclater la pierre. La restauration a pu se faire avec des matériaux modernes qui n'auront pas les inconvénients du métal.

Cette croix qui daterait du XVIe a été sculptée dans un grès très fin, gris clair, un peu rosé. Le bras gauche est une pièce rapportée en granit grossier postérieure à la croix. Cette restauration remonterait à la première moitié du XXe siècle.

La croix a été réinstallée le 17 novembre. Bien qu'en mauvais état, elle a été stabilisée et elle a subi un traitement qui devrait retarder les attaques des intempéries.

C'est un très beau travail de restauration qui laisse apparaître des détails qui avaient disparu sous les lichens. Elle est belle. En partenariat avec l'association des Amis de Veyrines, c'est une fierté d'être acteurs de la sauvegarde du patrimoine de notre commune.



Marie Anne R.L.

## Vie associative : Savoir faire

Comme nous vous l'annonçons dans le dernier « Écho », nous reprogrammons des rencontres pour les 16 et 30 janvier, les 10 et 27 février et les 13 et 24 mars. Si les conditions sanitaires le permettent, nous reprendrons ces rencontres où chacun pourra apporter ses idées, son savoir faire ou tout simplement sa bonne humeur pour passer un bon moment ensemble. Pour la première séance, Paulette proposera du quilling (ou paperolle). Une machine à coudre sera à disposition des personnes souhaitant coudre.

Le bureau de Savoir faire

## Histoires et Histoire

Commune, village, hameaux, de quoi parle-t-on ?

Notre commune, Saint-Symphorien-de-Mahun, créée lors de la période révolutionnaire (loi du 14 décembre 1789), reprenait alors les limites des paroisses de Saint-Symphorien-de-Mahun et de Veyrines. Elle s'étend aujourd'hui sur 1932 hectares dont le village - qui porte le nom de la commune - est en quelque sorte le chef-lieu, siège de la mairie, et le lieu où se trouvent l'église, la cure et le cimetière, et autrefois les commerces et les artisans. L'habitat étant chez nous très dispersé, nous trouvons une multitude de hameaux, plus ou moins importants, qui occupent toute la vallée du Nant et de ses affluents.

Nous nous sommes lancés, à la demande de membres de la municipalité, dans une recherche de l'histoire des hameaux et du village. C'était un projet déjà ancien qui n'avait pas abouti, faute de temps, c'est donc l'occasion de s'y remettre.

Qui a habité dans ces différents lieux ? Bien sûr, nous ne ferons pas une étude exhaustive, le temps imparti ne nous le permettra pas, mais cela donnera du moins une ébauche et rejoindra la volonté de la municipalité qui est de relier les anciens et les nouveaux habitants et que chacun connaisse ou puisse connaître un peu de l'histoire de son habitation et de sa commune. Cette histoire ne demandera qu'à s'enrichir.

Nous sommes à un tournant important de la société. Et Saint-Symphorien n'y échappe pas, bien au contraire. Michel Barbe, dans l'éditorial du Cahier de Mémoire d'Ardèche et Temps Présent consacré à Saint-Symphorien, déclare « Saint-Symphorien-de-Mahun a perdu une grosse partie de sa population en l'espace d'un siècle. Les départs vers le plateau agricole ou vers la ville industrielle proches sont, en réalité, beaucoup plus anciens. Longtemps ils ont été masqués par une natalité abondante. Les naissances compensaient largement les décès et les départs. De ce fait une partie importante des familles du Nord-Ardèche, les généalogistes en font foi, a des racines à Saint-Symphorien. » Du fait de cet exode rural, de nombreux bâtiments, que ce soit dans les hameaux ou au village, ont été abandonnés. Certains seront réhabilités par des habitants dits secondaires, deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle, ou plus récemment par des habitants dits principaux car permanents, venant pour beaucoup de l'extérieur.

Aujourd'hui Saint-Sym est un bout du monde, il faut s'y rendre exprès. Bout du monde, cela peut être positif, la commune a été préservée des méfaits de la modernité ; c'est une commune tranquille, où il fait bon vivre ou y venir. Et y vient-on par hasard ? Cela engendre aussi des aspects négatifs, avec des problèmes de réseaux téléphoniques et d'internet, l'éloignement des commodités dans le domaine du travail et de la santé, pour ne citer que ces exemples.

Mais St-Sym n'a pas toujours été à l'écart. La vallée du Nant et plus encore les crêtes étaient des lieux de passage, à une époque où les routes goudronnées n'existaient pas. Le Chirat Blanc a pu être un lieu de passage obligé, protégé par sa position. Au Moyen Âge, le hameau de Veyrines, siège d'un prieuré bénédictin, se situait sur un chemin muletier qui reliait la vallée du Rhône au Velay, l'actuelle Haute-Loire. Plus tard, on trouve mention d'une route royale, venant du château de la Faurie, à Saint-Alban-d'Ay, qui passait par le château de Mahun et rejoignait le col du Rouvey et par-delà encore le Velay. Plus récemment la généalogie permet de constater que de nombreuses familles de la commune ont des ancêtres originaires de la vallée de la Vocance, des communes de la montagne (Lalouvesc, Saint-Pierre-sur-Doux, Saint-André-en-Vivaraire, Rochepaule...) et... de la Haute-Loire. Les logiques de déplacement n'étaient pas les mêmes qu'aujourd'hui, le règne de l'automobile n'était pas encore arrivé. Par ailleurs les lieux-dits étaient reliés entre eux par des chemins entretenus et parcourus par les gens et le bétail.



Croix à l'entrée du village  
Crédit photo : André Broutechoux



Si les pierres pouvaient parler, elles nous raconteraient beaucoup d'histoires, celles des ruines du Chirat Blanc, celles du château des Pagans, seigneurs de Mahun. Du site protohistorique il reste des fonds de cabane, une voie d'accès, des portions de murailles et beaucoup d'interrogations. Du château de Mahun ne demeurent que deux pans de mur, fièrement dressés au-dessus du rocher qui donne son identité à la commune. Ces pierres nous raconteraient aussi l'histoire des maisons encore debout, maintes fois reconstruites ou agrandies, ainsi que celles des bâtiments disparus. Toutefois, les archéologues savent faire parler les pierres et le passé.



Les ruines de l'ancien Château de Mahun

Et grâce à eux et aux historiens, nous pouvons plonger dans le passé de la commune en consultant différents ouvrages « généraux » :

- Robert POIDEBARD, L'église de Veyrines, XII<sup>e</sup> siècle, Imprimerie Clovis Habauzit, Aubenas, 1928.
- Abbé H. HILLAIRE, Histoire locale, Monographie de Satillieu, Imprimerie Dumas, Saint-Etienne, 1938. Reproduit en fac-similé, A.C.D.D.A., 1990.
- Philippe DUCLAUX, St-Symphorien de Mahun, Une commune du Haut-Vivarais à l'âge féodal (X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle), 1988, autoédition épuisée.
- Philippe DUCLAUX, Les Maires de St-Symphorien de Mahun (Ardèche), de 1790 à nos jours, Essai généalogique, autoédition, 1996.
- Anne BAUD et Anne SCHMITT, L'église de Veyrines, prieuré bénédictin, Les Amis de Veyrines, Collection Regards sur l'Ardèche Verte, 2016
- MATP, Collectif, « Un village du Haut-Vivarais Saint-Symphorien-de-Mahun, Veyrines une église romane », Mémoire d'Ardèche et Temps Présent, Cahier n° 129 du 15 février 2016, où l'on trouvera aussi une bibliographie plus abondante en lien avec les différents articles.

A suivre...

Philippe DUCLAUX et Jean-Marc JANIN

## Création d'un club de tir

L'Amicale des Tireurs Ardéchois, association loi 1901 basée à Lalouvesc, est en cours d'installation. Elle a pour objet la pratique du tir sportif et récréatif aux armes à feu de tout calibre jusqu'à 150 m.

Le terrain du club se trouve sur cette commune et les membres fondateurs sont Grégory Wiren et Clément Ferrari de Saint-Symphorien, et Thomas Couette de Lalouvesc.

Pour le moment, nous en sommes aux infrastructures : clôture, butte et pas de tir, etc. Nous espérons démarrer les activités à la rentrée prochaine, en septembre 2021.

Nous avons déjà commencé la mise en place du grillage pour sécuriser l'accès au terrain.

Vous serez les bienvenus en nous donnant un petit coup de main ou en apportant du matériel dont vous n'avez pas ou plus besoin (bois d'œuvre, tuiles, mobilier, poêle à bois, vaisselle, etc.)

Si vous êtes intéressés, vous pouvez me contacter au 06 14 10 42 49.

Clément FERRARI

## Coin lecture

L'esprit du chemin (voyage aux sources du bonheur) d'Olivier LE MIRE aux éditions Transboréal (2011)

Par ce livre, l'auteur nous raconte sa randonnée pédestre à travers la France par des hameaux choisis de par leur originalité. En effet, ceux-ci sont dénommés par différentes qualités ou sentiments, que l'on peut partager dans sa vie (ex : plaisir, la foi, l'espoir, la sagesse, l'amitié, la souffrance, l'inquiétude, conscience...) Il a fait 1500 km, pour rejoindre une rivière nommée « le Bonheur ». Celle-ci prend sa source au pied du Mont-Aigual.

Il rencontre leurs habitants, discute, prend des photos. Surtout, il aimerait connaître ce que représente pour eux le bonheur. Vaste demande qui varie selon chacun. C'est ce qui peut interpeller les lecteurs, car l'auteur les met face à eux-mêmes et à cette question.

En ces périodes de confinement où l'on a le temps de se poser, n'est-ce pas le moment de réfléchir à tous les problèmes éventuels et futurs ?

Michèle DEFOUR

## En finir avec les problèmes d'accès à internet : et si on passait à la 4G ? :\*

Nous sommes nombreux à ne pas trouver l'expérience agréable quand nous devons nous servir d'internet sur la commune.

- **Via l'ADSL** : c'est lent, il y a de nombreuses coupures, il est quasi impossible de regarder un film tant la qualité de l'image est mauvaise.
- **Via le satellite**, le surf est plus rapide qu'avec l'ADSL mais cette vitesse est instable et le temps d'ouverture des pages assez lent. À éviter pour le télétravail ou les jeux vidéos en ligne. La data mensuelle (=la quantité de données utilisables) est limitée et les tarifs peu attractifs.

Pour naviguer sur internet sans s'énerver et sans passer un temps fou pour simplement consulter la carte météo, la meilleure solution, en attendant la fibre, c'est de passer par le réseau 4G.\*

La vitesse de connexion est jusqu'à 100 fois plus rapide que l'ADSL, la connexion est stable, les tarifs sont très attractifs. La data n'est pas illimitée mais le foisonnement des offres permet de trouver une solution adaptée à chacun, sans devoir faire de concessions sur ses habitudes de consommation.

### Les différentes formules :

**La box 4G** : Vous pouvez connecter vos différents appareils en WIFI (ou via un câble RJ45 à moins de 10 euros) et donc surfer sur internet à plusieurs en même temps. La data est limitée à 250 Go par mois (avec un débit réduit si le quota est atteint) mais c'est plus que suffisant dans la majorité des cas. Il ne faudra simplement pas abuser des contenus vidéos.(1)

Seuls NRJ mobile (réseau SFR) et Orange sont disponibles sur la commune. Orange passe mal, il faut donc privilégier NRJ Mobile (déjà testé et approuvé par plusieurs habitants).

L'abonnement est à 30 euros par mois (ou 35 euros avec les chaînes télé TNT) avec un mois d'essai gratuit et un engagement d'un an ensuite.

**Un forfait mobile et votre téléphone utilisé comme box** via le partage des données : votre mobile se connecte à votre ordinateur en wifi, bluetooth ou USB. Les **réseaux SFR et Bouygues sont excellents** pratiquement partout sur la commune. Si vous allez peu sur internet, un forfait à moins de 10 euros suffira. Si vous êtes plutôt « gourmand », vous pouvez additionner 2 ou plusieurs forfaits pour atteindre la quantité de data souhaitée (possibilité de 300 Go pour 25 euros par mois avec 2 forfaits par exemple) (2)

**ATTENTION** : se passer de la box ADSL d'Orange, c'est renoncer à son adresse mail en @orange.fr ou @wanadoo.fr. Elle sera en effet supprimée 6 mois après la résiliation chez Orange. Il faut donc prévoir la migration de son mail. (2)

Il faudra aussi renoncer au téléphone fixe, les abonnements téléphonie fixe seule chez Orange ayant un tarif excessif (17 euros par mois pour simplement recevoir des appels). Il vous faudra donc un mobile + un forfait mobile en sus de la box 4G. (forfait sans data à 2 euros chez Free, 5 euros chez les autres opérateurs, pour les forfaits les moins chers. Mais il y a souvent des offres comprenant des données internet pour ce même tarif. A surveiller).

C'est aussi renoncer à la télévision, à part les chaînes TNT avec la box 4G d'NRJ. Sinon, il faut acheter une box TV, de 40 à 140 euros.(2)

Avant de prendre la moindre décision, il est donc utile de faire un état des lieux précis de votre situation en prenant en compte votre situation géographique, vos besoins et votre budget. (2)

Pour conclure, les formalités liées au changement d'offre peuvent paraître laborieuses mais le confort d'utilisation que vous gagnerez en vaut vraiment la chandelle.

\*ça marche aussi avec la 3G ! C'est 5 fois moins rapide que la 4G mais ça reste 15 fois plus rapide que l'ADSL.

(1) : il faut compter environ 1 Go (=gigaoctet) pour une heure de vidéo (film en streaming, en replay, Youtube, Netflix...) en qualité standard. La consommation grimpe à environ 3 Go en haute définition.

(2) : Céline LAFOND propose son aide bénévole pour tout diagnostic de vos besoins, test de débit, choix, commande et installation de matériel.

**Contact : 06 18 90 27 36**

Céline LAFOND

## L'astuce (la permaculture)

La permaculture est un état d'esprit ! Mais c'est un si vaste programme qu'il ne tiendra pas dans la page. Alors voici une petite présentation de mon début d'expérience en la matière, qui incitera peut-être à approfondir le sujet. On jardine ? Allez, c'est parti !

La saison commencera avec le début du printemps, or il ne fait pas encore très chaud. Alors je m'active à l'intérieur de la maison en me posant quelques questions très simples : je vais cultiver quoi et où ?

Donc je fais une liste des plantes que je souhaite cultiver et je dessine le plan de mon jardin. Avec ces deux outils je vais pouvoir organiser mes plantations en fonction des affinités entre plantes et de l'état du sol.

Hé-oui, les plantes s'entendent plus ou moins bien entre elles, et n'ont pas toutes les mêmes besoins.

Pour s'aider, voici un petit tableau sur la cohabitation de quelques plantes potagères communes...

légume	aime la présence de	à ne pas planter près de
betterave	céleri, chou, laitue, haricot, oignon, radis	épinard
carotte	ail, endive, haricot, laitue, oignon, petit pois, poireau, radis, salade, tomate	betterave, menthe
chou	betterave, haricot, laitue, petit pois, salade, tomate	autres variétés de chou, ail
courgette	ciboulette, échalotte, haricot, oignon, petit pois	concombre
haricot	carotte, chou, laitue, aubergine, céleri, courgette, radis, pomme de terre	ail, oignon, pois, poireau
oignon	aneth, ail, carotte, concombre, salade, tomate	haricot, petit pois, poireau, chou, fève
poireau	carotte, fraisier, épinard, tomate	haricot, pois
pomme de terre	ail, haricot, pois	aubergine, courgette, radis, tomate
salade	betterave, concombre, chou, épinard, haricot, petit pois, radis, tomate	persil, tournesol
tomate	carotte, chou, épinard, oignon, persil, poireau, salade	betterave, chou rouge, fenouil, pois

et un autre qui illustre la rotation des cultures.

	je cultive des plantes...	Par exemples
Année 1	légumineuses	haricots, pois, fèves
Année 2	feuilles ou fruits	épinards, tomates, courgettes
Année 3	racines	carottes, betterave rouges, navets
Année 4	peu gourmandes, jachères	ail, oignons, plantes mielifères, bourache, trèfle
Année 5	je recommence avec les légumineuses, etc.	

Maintenant que la partie « intellectuelle » est accomplie, il faut passer à l'étape manuelle ! Et ça tombe bien, la fin avril arrive avec son soleil encourageant.

Un des premiers principes de la permaculture est que le labour et le bêchage sont inutiles, voire nuisibles, car en mélangeant les diverses couches du sol, on réalise un sacré bouleversement parmi les habitants, vu que chacune constitue un biotope précis pour une faune précise.

– il faut quand même le remuer ce sol, ne serait-ce que pour l'aérer, non ? Alors, comment je fais ?

Je greline, pardi ! La grelinette est un outil qui permet d'aérer le sol à mesure des besoins, sans mélanger les couches. Ou du moins si peu que cela en devient négligeable.

Je prépare donc le sol avec une grelinette et un râteau, pour fignoler si le besoin se fait sentir, comme pour la carotte par exemple.

L'opération suivante consiste en la pose du système d'arrosage au goutte-à-goutte, le seul qui donne vraiment à boire à la plante sans gaspillage d'eau. D'ailleurs pour parfaire le système, je paille autour de mes jeunes plants le plus tôt possible afin de réduire l'évapotranspiration.

En observant un peu la vie de mon jardin, je comprends vite que là n'est pas le seul intérêt du paillage. S'il réduit considérablement le dessèchement du sol, il limite aussi l'effet de tassement de la terre dû à la pluie battante, il étouffe la quasi-totalité des herbes indésirables, et accessoirement améliore et allonge le blanchiment du poireau tout en empêchant les haricots de se coucher et les fraises de se salir...

Pour terminer, une fois les récoltes engrangées, ce même paillage offrira son compostage aux bestioles qui vivent au niveau des racines. Il suffira alors de l'aider à alimenter le sol en ajoutant un peu de fumier 2 années sur 3 et des amendements calcaires la troisième, puisque notre terre, ici, est acide (pH < 6,2).

Petit détail subsidiaire qui a une sacrée importance : semez quelques plantes mellifères, comme la bourrache. Elles attireront les insectes pollinisateurs nécessaires aux tomates et courgettes.



Gérard B.

## Le Billet d'Adresses

On parle beaucoup de vaccins ces temps-ci. Alors pourquoi pas nous ?

Donc, nous vous offrons (et c'est gratuit) une petite piqûre de rappel. Sympa non ?

Vous souvenez-vous d'un article récent qui annonçait la mise en place d'un outil de communication rapide, sérieux et réservé aux habitants de la commune.

Cet outil existe ; il ne reste plus qu'à l'alimenter, et nous comptons sur vous.

Voici donc ci-dessous un petit encart destiné à recevoir la (ou les) coordonnées que vous souhaitez y placer et à nous retourner dès que possible en mairie. Rien ne vous oblige à tout remplir. Vous n'y écrivez que ce que vous voulez. Mais mettez-y au moins un petit quelque-chose que l'on puisse vous prévenir lorsque tombera une météorite sur Roche-de-Vent !



Nom: \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse postale : \_\_\_\_\_  
Adresse électronique (e-mail) : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_  
Numéro de fixe: \_\_\_\_\_ de mobile : \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_

Toute l'équipe municipale vous remercie pour votre contribution.

## Calendrier récapitulatif de tous les évènements

**Samedi 16 janvier à 11h – Salle polyvalente de St-Symphorien-de-Mahun**

Vœux municipaux suivis d'une réunion citoyenne.

## Ouvertures du secrétariat de la mairie

### Accueil du public

Lundi : 9h-12h et 14h-16h

**Téléphone : 04-75-34-93-55**

**Mail : mairie791@orange.fr**

### Horaires du secrétariat

Lundi et mardi : 8h30 - 16h30

Mercredi : 8h30 - 12h30

Si vous souhaitez rencontrer le maire, merci de prendre rendez-vous.

Les comptes rendus et dates des conseils municipaux sont accessibles sur le site de la commune : <http://www.saint-symphorien-de-mahun.fr/>

## Quelques numéros utiles

Pompiers le **18**

SAMU le **15**

Centre de soins infirmiers de Satillieu **04 75 34 97 97** (tous les jours : 6h30-21h)

Gendarmerie **04 75 34 96 31** (du lun au sam : 08h-12h/ 14h-18h ; dim & JF : 09h-12h/ 15h-18h)

Déchetterie **04 75 69 90 50** (lun, mar, vend, sam : 9h-12h / 13h-16h)

Ce bulletin a été imprimé par nos soins (IPNS) dans les locaux de la mairie de Sain-Symphorien-de-Mahun.

Il a été validé par Xavier BALANDRAU, corrigé par Gérard BIGOT, Philippe DUCLAUX et Marie Anne RIGUET LARGILLIER, mis en forme par Elisabeth VAZ. Les rédacteurs sont indiqués en bas de chaque article.

**Ne pas jeter sur la voie publique, pensez au recyclage !**

